



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 12 Avril 2013

DCS n° 2013-08

Date de convocation : 27 Mars 2013
Nombre de délégués en exercice : 31
Titulaires : 15
Suppléants : 4
Absents non remplacés : 12
Votants : 19

L'an deux mil treize, le 12 Avril, à dix heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SMBVA, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE, Président

ETAIENT PRESENTS :

POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :

M. LELEU - M. ROGIER - M. ANGLES - M. CORTADE - M. QUIOT -
M. RANDOULET - M. GRANIER - M. GOUDON - M. BEL - M. BANACHE -
M. COSTEPLANE - M. ROUBAUD - M. VACCHIANI

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE ET
OUVEZE :

M. LAGNEAU - M. GARCIA

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DU RHONE
GARDOISE :

M. MANETTI

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT :

M. STANZIONE - M. GROS - Mme LAFAURE

Secrétaire de séance : M. Louis COSTEPLANE

Objet : Affectation du résultat comptable de l'exercice 2012

Rapporteur : M. Stéphane GARCIA

Conformément à l'instruction M14 régissant le budget, il convient que les résultats de l'exercice 2011 soient affectés comptablement.

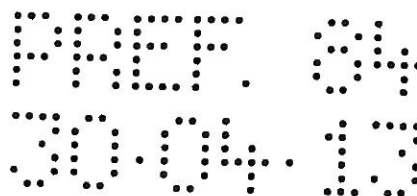
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

(1) Un excédent de fonctionnement de 6 027.85 €

(1) Un déficit de fonctionnement



Propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice | |
|--|-------------------|
| POUR MEMOIRE | |
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) | |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) | 29 764.00 € |
| Virement à la section d'investissement | |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT | |
| DEFICIT | 23 736.15 € |
| A) EXCEDENT AU 31/12/2012 | 6 027.85 € |
| Affectation obligatoire | |
| • A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) | |
| Déficit résiduel à reporter | |
| • A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) | |
| Solde disponible affecté comme suit : | |
| • Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | |
| • Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) | 6027.85 € |
| B) DEFICIT AU . | |
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) | |
| Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) | |
| Déficit résiduel à reporter « budget primitif _____ » | |
| Excédent disponible (voir A « solde disponible) | |

Le Bureau, réunit le 25 mars 2013, a émis un avis favorable.

L'Assemblée est invitée à se prononcer sur ce document.

PREF 04
30 04 13

LE COMITE SYNDICAL,

- **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2012 du Budget du Syndicat tels que présentés ci-dessus,
- **DIT** que l'excédent de fonctionnement cumulé sera reporté en recettes de fonctionnement au compte 002 pour 6027.85€.

Vote du Comité : POUR : 19
 CONTRE : /
 ABSTENTIONS : /

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le : 30 / 04 / 2013

Pour extrait conforme
Le Président

Alain CORTADE

